

Date de convocation : 19 juin 2026

Date d'affichage de la convocation : 19 juin 2026

Délégués en exercice :

Nicolas NAUDET
Hakan SAHIN
Bastien MUGENS
Hervé WHISTON
Cécilia DOS SANTOS
Marion DE MEDEIROS
Thierry ROUSSELET
David DUMEUNIER
Mohammed NIFA

Suppléants :

Stéphane ATTARD
Frédéric ARNOULD
Amanda PEIGNART
Delphine DELSAUX
Isabelle LEITE
Maksymilian SIEROCKI
Tanya AKRICHE
Michel PLAIGNAUD
Sophie SÖNNICHSEN

Nombre de délégués

En exercice : 9

Présents : 6

Absents excusés : 3

Procurations : 0

Suffrages exprimés : 6

**SYNDICAT DE COMMUNES POUR
L'ETUDE, LA REALISATION ET LA
GESTION D'INSTALLATIONS
SPORTIVES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Séance du Comité syndical du 29 juin 2026

*Le lundi 29 juin 2026 à 18h30, le comité syndical,
légalement convoqué, s'est réuni au Foyer des Sportifs
du complexe sportif Albert Schweitzer sous la
présidence de Monsieur NAUDET Nicolas, Président du
SCERGIS*

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Note explicative de synthèse

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire commun à l'Ordonnateur et au Comptable Public ; il remplace à la fois le Compte de Gestion et le Compte Administratif. Celui-ci :

- ✓ Retracer l'exécution budgétaire en rapprochant les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives ;
- ✓ Déterminer les résultats comptables de l'exercice ;
- ✓ Dresser le bilan de la collectivité ;
- ✓ Retracer les informations patrimoniales ;
- ✓ Retracer les annexes financières complémentaires.

L'exécution budgétaire 2025 présente les résultats suivants :

	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat Reporté		1 765 669,50		78 236,87		1 843 906,37
Opérations de l'exercice	7 237 516,62	4 514 856,34	1 569 442,56	2 485 348,22	8 806 959,18	7 000 204,56
Résultat de Clôture	956 990,78			994 142,53		37 151,75
Restes à réaliser	910 404,39	1 951 090,86	0,00	0,00	910 404,39	1 951 090,86
Résultats Définitifs	-83 695,69			994 142,53		1 077 838,22

Le détail de l'exécution budgétaire est retranscrit dans le document budgétaire « Compte Financier Unique – Année 2025 » accompagnant la présente délibération.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le CFU 2025.

Vu les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le CFU 2025 dressé par le Président du SCERGIS et la Comptable Publique,

VU la délibération du Comité Syndical n°29062026-12 portant élection du Président de séance pour l'adoption du CFU 2025,

VU la présentation synthétique du CFU 2025,

CONSIDERANT que le CFU a fusionné le Compte Administratif et le Compte de Gestion afin d'améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs notamment entre l'Ordonnateur et le Comptable ;

Il est proposé au Comité Syndical de :

- **APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025.

Le secrétaire,

M. DUMEUNIER

Le Président,

SCERGIS
Nicolas NAUDET


17 JUL. 2026

Transmis en Cergy Pontoise le :

Mis en ligne et/ou notifié le :

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-200048999-20260717-DEL29062026-12-DE
Date de télétransmission : 17/07/2026
Date de réception préfecture : 17/07/2026

